

NTM

Niyo ashuti Amyie

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

17 JUL 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabi-
lisation des retenues suivantes pour le mois de juillet 1989:

Taxes professionnelles : 2.361 FRW ✓
Soins médicaux : 325 FRW ✓

TOTAL : 2.686 FRW

Nous disons: DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS
RWANDAIS. ✓

Mukeshimana 2.7.89

8

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des
Crédits

MUKESHIMANA Clémence

po la Sous-Gestionnaire des Crédits

NTM
Niyo ashuti Amyie

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 JUIL 1989

OT 486 du 31-8-89

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.000.01.02.02
Inscrit sous poste 25 du 13.7.89
Kigali, le 13.7.89
Le Gestionnaire des crédits

Mmm
Nyirushuti Amysie

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabi-
lisation des retenues suivantes pour le mois de juillet 1989:

Taxes professionnelles	:	2.361 FRW
Soins médicaux	:	325 FRW
		<hr/>
TOTAL	:	2.686 FRW

Nous disons: DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des
Crédits

MUKESHIMANA Clémence

p.o ca Sans-Gestionnaire des crédits

Mmm
Nyirushuti Amysie



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 19. Mo. Ad. 9.02
Inscrit sous poste 25... du 13.7.89
Kigali, le 13.7.89.
Le Gestionnaire des crédits
[Signature]
Niyonshezi Amysie

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabi-
lisation des retenues suivantes pour le mois de juillet 1989:

Taxes professionnelles	:	2.361 FRW
Soins médicaux	:	325 FRW
TOTAL	:	<u>2.686 FRW</u>

Nous disons: DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS
RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des
Crédits

MUKESHIMANA Clémence

p.o la Sous-Gestionnaire des crédits

[Signature]
Niyonshezi Amysie

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 JUL. 1989